

Mairie de LE BAS SEGALA

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Nombre de conseillers votants : 18
Date de convocation : 5 juillet 2022

PROCES VERBAL
Séance du Conseil municipal
Lundi 11 juillet 2022

Excusés : LE MEIGNEN Jean Eudes, SOUYRI Jacques, MAZARS Didier Yves, MARRE Stéphane, MAINGAULT Jules

Présents : RICARD Jérôme, MURATET Catherine, AUGUSTIN Claude, COMBETTES Magali, FARJOU Jean-Luc, DEMAREST Chantal, MAZARS Didier Emile, ROUZIES Georges, BROS Daniel, AMANS Lionel, GUY Gilles, COMBETTES Christine, MOULY Céline, ANDURAND Audrey, FABRE Christelle, ALET Adrien, MARTY Manon.

Le Maire étant absent, Mme Nicole ANDURAND LE GUEN, première adjointe prend la présidence du Conseil municipal

Approbation de la séance du 30 mai 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°1 : APPROBATION NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT CENTRE MEDICAL DETR 2022

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adopter le nouveau plan de financement pour la première tranche de travaux du centre médical suite à la notification d'aide DETR 2022 :

Montant des travaux H.T. :	600 000 €
Montant des travaux subventionnables HT	50 000,00 €
Taux de subvention :	30%
Montant de la subvention :	15 000,00 €

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°2 : DELIBERATION MODIFICATIVE N°3-BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire adjoint propose au conseil municipal le transfert de crédits afin de permettre le paiement des dernières dépenses des opérations Cœur de village de La Bastide L'Evêque et de l'aménagement de la maison Lacombe à Vabre-Tizac.

INVESTISSEMENT**DEPENSES**

231 161 Cœur de village La Bastide L'Evêque	500 €
2132 160 Aménagement Maison Lacombe	40 000 €
231 118 Aménagement chemins	- 13 320 €

RECETTES

1321 160 Subvention département Maison Lacombe	27 180 €
--	----------

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°3 : SUSPENSION D'UNE DECISION DE DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE COMMUNALE A LA BOURIETTE LA BASTIDE L'EVEQUE

M. AUGUSTIN, Maire délégué de La Bastide L'Evêque rappelle au conseil municipal la décision de déclasser une portion de voirie à La Bouriette pour le vendre aux propriétaires riverains M. et Mme PIBAROT.

Il informe qu'il a été interpellé par les riverains qui contestent cette décision. En effet, ils ont constaté à plusieurs reprises un stationnement abusif sur le domaine public au droit de la propriété de M. et Mme PIBAROT, stationnement de véhicules qui gêne l'accès aux habitations et parcelles desservies par la voie communale et ils craignent que cette aliénation n'améliore pas la situation.

Considérant que ce déclassement suivi d'une aliénation pose un problème d'ordre public au vu de l'opposition manifestée par les habitants de la Bouriette et les riverains empruntant la voie d'accès à leur habitation et aux parcelles agricoles, Monsieur le Maire délégué propose de sursoir à la décision du dernier conseil de déclasser la portion de voie communale et soumet cette proposition au vote du conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°4 : REGULARISATION DE LA ROUTE DES LANDES-ALIENATION D'UN ANCIEN CHEMIN : ECHANGE-VENTE ET ACHAT DE PARCELLES

Madame le Maire adjoint propose au conseil municipal d'approuver les actes nécessaires à la régularisation de l'emprise de la route des Landes et l'aliénation de l'ancien chemin.

Emprise de la route :

Vente BOUTONNET Alexandra à commune : Parcelle 285 A 598 6a 26ca

Vente LAGARRIGUE Francis à commune : Parcelle 285 A 602 21a 00ca

Aliénation chemin rural

Vente Commune à LAGARRIGUE Francis : Parcelle 285 B 1876 9a 29ca

Parcelle 285 B 1877 4a 92ca

Vente Commune à MIQUELS : Parcelle 285 B 1878 1a 94 ca

Les transactions se font à titre gratuit. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Approuvé à l'unanimité

Délibération n°5 : TRANSFERT DE L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE) AU SIEDA

Madame le Maire adjoint rappelle au conseil municipal le projet d'installations des bornes de recharge dans chaque commune déléguée. Elle présente les devis de la société ISIOHM qui a fait une étude pour la mise en place des bornes.

Elle présente également la proposition du SIEDA qui s'engage dans un programme de déploiement de bornes de recharge avec un maillage harmonieux et cohérent sur son territoire.

Le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies de l'Aveyron) propose à la commune un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Après étude, trois bornes de recharge pourraient être installées sur la commune, une à la salle des fêtes de Vabre, une devant la mairie de Saint-Salvadou et une devant le bâtiment de l'Office de tourisme, médiathèque à la Bastide L'Evêque

Madame le Maire adjoint soumet au Conseil la proposition de transférer la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » au SIEDA.

Approuvé par 16 voix pour, une abstention, une contre.

Délibération n°6 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SERVICE SCOLAIRE/NETTOYAGE LOCAUX COMMUNAUX

Sur le rapport de Madame le Maire adjoint et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La création à compter du 1^{er} septembre 2022 d'un emploi permanent contractuel de droit public d'adjoint technique à temps non complet pour 5h30 heures hebdomadaires annualisés pour exercer les missions ou fonctions suivantes : accueil périscolaire, nettoyage locaux communaux.

- L'agent sera recruté à durée déterminée pour une durée de 1 an du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à l'indice brut 382 de la grille indiciaire des adjoints techniques.

Information : Une réunion de formation pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal aura lieu mercredi 14 septembre 2022 à 20h à la Maison pour Tous à Rieupeyroux.

Après l'ordre du jour épuisé et les questions diverses, Madame le Maire Adjoint lève la séance à 21h30.

Le Maire adjoint
Nicole ANDURAND LE GUEN

La secrétaire de séance
Catherine MURATET